

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 083-218300317-20250226-D\_2025\_FIN\_05-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES



LE CANNET  
DES MAURES

Décision JLL/MA/EG/FIN 2025-05

Nomenclature 7.5

## DECISION DU MAIRE

**LE MAIRE,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;

VU la délibération du 23 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière de demandes d'attributions de subventions (n°26) ;

VU Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur ;

CONSIDERANT la volonté partagée de la commune d'accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés ;

CONSIDERANT que la commune, pour affirmer son engagement a programmé la construction d'un nouveau vestiaire pour le stade municipal agencé et dimensionné selon le cahier des charges de la Fédération Française de football ;

CONSIDERANT que ce projet de construction s'inscrit également dans la politique de développement durable de La ville (choix des matériaux et économies d'énergie attendues) ;

CONSIDERANT que le coût estimatif du projet s'établit à 378 750.00 € H.T. ;

CONSIDERANT que la commune sollicite la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur à hauteur de 8.00 % ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel, ci-après détaillé :

NATURE FINANCEMENT	MONTANTS H.T	%
Subvention Agence Nationale du Sport	60 000.00 €	15.80%
Département	213 000.00 €	56.20%
Fonds d'Aide au Football Amateur (FAF)	30 000.00 €	8.00%
Commune (Autofinancement)	75 750.00 €	20.00%
<b>TOTAL FINANCEMENTS :</b>	<b>378 750.00 €</b>	<b>100%</b>

Envoyé en préfecture le 26/02/2025  
Reçu en préfecture le 26/02/2025  
Publié le  
ID : 083-218300317-20250226-D\_2025\_FIN\_05-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES



Décision JLL/MA/EG/FIN 2025-05

Nomenclature 7.5

## DECIDE

**DE SOLICITER** la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la construction d'un nouveau vestiaire pour le stade municipal, à hauteur de 8,00 % soit 30 000 € H.T..

Le Cannet des Maures, le 26 février 2025

Le Maire  
Jean-Luc LONGOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Longour", is placed over the typed name of the mayor.

**Délais et voies de recours:** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.